

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **4 février 2026 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité des Coteaux.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau et Line Roussin ainsi que Monsieur Sylvain Brazeau et Michel Joly tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

sont également présents Monsieur Marco Jean, trésorier ainsi que Monsieur Jacques Legault secrétaire.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2769-02-26 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2770-02-26 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Monsieur Michel Joly
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 4 février 2026.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 janvier 2026;
4. Approbation des comptes à payer au 4 février 2026;
5. Approbation de l'avenant DA-2 rév.1 - 14020-00 de l'entreprise GBI – Appel d'offres RAC-2024-01;
6. Varia;
7. Parole à l'assistance;
8. Levée de l'assemblée ordinaire du 4 février 2026.

ADOPTÉE

2771-02-26 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 janvier 2026

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 7 janvier 2026 à 16 :00.

ADOPTÉE

2772-02-26 Approbation des comptes à payer au 4 février 2026

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 4 février 2026 au montant total de 13 934.53\$ à savoir les chèques numéro 140 à 143 pour un montant de 6 395.29\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 7 539.24\$.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2773-02-26 Approbation de l'avenant DA-2 rév.1 - 14020-00 de l'entreprise GBI – Appel d'offres RAC-2024-01

CONSIDÉRANT la demande d'avenant DA-2 rév.1 | 14020-00, datée du 3 février 2026, transmise par GBI Experts-conseils inc, dans le cadre du projet de mise à niveau et augmentation de la capacité de la station d'épuration (Appel d'offres RAC-2024-01);

CONSIDÉRANT que l'avenant vise des services d'ingénierie additionnels (ingénierie détaillée et surveillance) requis pour :

- a) la conception et la surveillance d'un bâtiment destiné à accueillir les équipements du futur poste de pompage (recirculation et extraction) au-dessus du puits sec;
- b) la reconfiguration du garage du bâtiment principal, notamment l'aménagement d'un local fermé pour l'entreposage des détritux afin d'éviter de classer électriquement l'entièreté du garage;

CONSIDÉRANT que les honoraires forfaitaires demandés pour ces services additionnels sont de 61 800,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les services relatifs aux estimations de coûts sont modifiés et qu'un crédit de 8 000,00 \$, plus les taxes applicables, est accordé, de sorte que l'avenant représente des honoraires forfaitaires additionnels nets de 53 800,00 \$, plus les taxes applicables;

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

D'AUTORISER l'acceptation de l'avenant DA-2 rév.1 - 14020-00 de GBI Experts-conseils inc., au montant de 61 800,00 \$ plus taxes applicables, incluant l'application d'un crédit de 8 000,00 \$ plus taxes applicables, pour un montant net à payer de 53 800,00 \$ plus taxes applicables;

ET D'IMPUTER la dépense au projet 24-HYG-01, et de la financer à même le règlement d'emprunt no.11.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2774-02-26 Levée de l'assemblée ordinaire du 4 février 2026

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 4 février 2026 soit levée à 16 h 30

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire